

Votre enfant a-t-il son permis internet ?

Pour mettre en garde contre les dangers et infractions sur le net, les gendarmes ont fait passer un «permis» aux élèves de CM2.



Surfer sur internet, c'est comme conduire sur la route. Il y a des dangers à éviter et des infractions à ne pas commettre. Ce message, les gendarmes de la brigade de prévention de la délinquance juvénile (BPDJ) s'appliquent à le faire passer auprès des jeunes. Pour cela, les adjudantes Déborah Levez et Pascale Vers ont fait la tournée des écoles primaires de l'île, cette semaine. Pour faire passer un «permis internet» aux élèves de CM2. Ceux de l'école primaire de Gustavia, mercredi 10 mai. Ceux des écoles Sainte-Marie, à Colombier, et Saint-Joseph, à Lorient, ce jeudi 11 mai.

«C'est une première dans les îles du Nord», apprécie Déborah Levez. «En décembre, un kit de prévention a été distribué dans toutes les écoles de Saint-Martin et Saint-Barthélemy», indique-t-elle. Un kit dans lequel figurait notamment un petit livret, à lire par les enfants. Mais aussi par leurs parents. «Encore plus avec les Smartphones, les tablettes, on voit internet se développer auprès des enfants», explique l'adjudante Déborah Levez. Or s'ils n'y prennent pas garde, «ils peuvent s'exposer à des dangers, en faisant de mauvaises rencontres. Que ce soit sur des forums, des réseaux sociaux, des plateformes de jeux vidéo en ligne», développe Déborah Levez. «Avec des personnes qui peuvent parfois leur demander des photos d'eux. Cela peut arriver», met-elle en garde. Sur internet, les jeunes

peuvent aussi se livrer à des infractions qui relèvent «du harcèlement», explique encore la gendarme. Avec les réseaux sociaux, le souffre-douleur de la cour de récréation peut encore subir des brimades chez lui. Avec des ados qui n'hésitent parfois pas à poster «des commentaires, des images, parfois des photomontages, des vidéos», blessantes ou injurieuses, détaille Déborah Levez. Or «même sur internet, on est toujours responsable de ses actes et on doit respecter les lois», s'appliquent à faire comprendre les gendarmes de la BPDJ. Avec, plutôt à partir du collège, parmi les objets de harcèlement, «des messages, photos et vidéos à caractère sexuel», rapportent les gendarmes.

Parmi les dangers d'internet figurent le risque élevé de tomber sur des contenus pornographiques ou violents. Ce pourquoi les gendarmes recommandent aussi de ne pas laisser ses enfants surfer seuls sur la toile. Ainsi, le «permis internet» qu'ils délivrent est un permis «pour la conduite accompagnée», ont-ils rappelé cette semaine. Aux parents, ils conseillent par exemple de placer l'objet connecté dans une pièce commune, le salon, par exemple. Pour que l'usage d'internet, autorisé, soit toujours sous leur contrôle. Et de ne pas hésiter à discuter avec les enfants de ce qu'ils y font, ce qu'ils y apprennent. Autre recommandation, l'activation du contrôle parental proposé par les fournisseurs d'accès.

